

**CONVENTION CADRE DU
CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
2000/2006**

SOMMAIRE

PREAMBULE :

Une politique de développement solidaire *page 5*

I - LES FONDEMENTS DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE 2000/2006

Le bilan du contrat 1994 – 1999 *page 7 à 8*

Le diagnostic partagé *page 8 à 10*

II - L'EXTENSION DU DISPOSITIF A L'AGGLOMERATION

Raisons et Objectifs *page 12 à 14*

*La démarche de diagnostic partagé au niveau de
l'agglomération lavalloise* *page 15*

III - LES GRANDS OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE 2000/2006

Les domaines d'intervention *page 17 à 18*

Les sites prioritaires et les niveaux d'intervention *page 18*

IV -LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE 2000/2006

Les organes de conduite :

Le comité de pilotage *page 20*

Le comité technique *page 20*

Les groupes thématiques *page 21*

L'équipe opérationnelle *page 22*

La participation des habitants *page 23 à 25*

Les modalités financières *page 25*

La gestion administrative *page 25*

L'évaluation *page 26 à 27*

V - LES CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Les conventions particulières *page 29 à 31*

PREAMBULE

Une politique de développement solidaire

Le contrat de ville de l'agglomération lavalloise 2000-2006 est le produit d'une ambition commune de faire reculer les ségrégations spatiales, qu'elles soient urbaines ou péri-urbaines et de mieux prendre en compte les attentes des populations concernées.

L'Etat, garant du respect des règles citoyennes, de l'accès aux droits et de la cohésion sociale, les collectivités locales concernées et les institutions et organismes à vocation sociale conviennent d'impulser des projets cohérents de développement favorisant la participation des habitants et leur appropriation de ces projets.

Cet enjeu de solidarité sera au cœur des interventions :

- sur Laval, ville-centre dont certains quartiers concentrent des difficultés mais aussi des gisements de jeunesse, de créativité. Des projets de renouvellement urbain seront suscités pour lutter contre les processus de dévalorisation de ces territoires.
- sur les 19 autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Laval.

Cette ambition se dessinera autour de quatre objectifs :

- garantir le pacte républicain
- renforcer la cohésion sociale
- mobiliser autour d'un projet collectif
- construire un nouvel espace démocratique avec les habitants.

Si le contrat n'a pas vocation à se substituer au droit commun il devra néanmoins le renforcer en favorisant l'articulation des dispositifs entre eux pour une plus grande cohérence des politiques publiques.

La meilleure insertion des populations les plus démunies devra être recherchée dans l'ensemble des domaines d'intervention du dispositif.

Les actions contenues dans ce projet nécessitent de s'inscrire dans la durée pour optimiser leur impact sur la vie des quartiers et sites concernés.

Il s'alimente aux expériences capitalisées à travers la panoplie des différents programmes thématiques pluri annuels suscités lors du contrat 1994-1999, marqués par une grande continuité dans les actions entreprises.

I - LES FONDEMENTS DU CONTRAT DE VILLE 2000/2006

1 . 1 - L'organisation de la préparation du contrat de ville 2000/2006 a été structurée selon :

- Les préconisations du Comité Interministériel des Villes du 30 juin 1998 qui fixe les orientations de la politique de la ville pour le XIIème plan.
- La circulaire n° 14-153 du 31 décembre 1998 (J.O. du 15 janvier 1999) du Premier Ministre aux Préfets de Région et aux Préfets de Département délivrant les instructions nécessaires à la préparation de la future génération des contrats de ville : formulation d'un DIAGNOSTIC PARTAGE au premier semestre 1999, élaboration du contrat lors du second semestre 1999.

1 . 2 - La démarche a été arrêtée lors d'une première séance tenue en

Préfecture le 19 février 1999 sous la présidence conjointe du Préfet de la Mayenne et du Maire de Laval en présence des autres partenaires associés, signataires du contrat de ville de Laval du XIème plan : collectivités (Conseil Général de la Mayenne, Communauté de Communes du Pays de Laval) et institutions (Office Public Départemental H.L.M., S.A. H.L.M. de Laval, Caisse des Dépôts et Consignations, C.A.F. de la Mayenne, C.P.A.M. de la Mayenne, Fonds d'Action Sociale, C.C.I. de la Mayenne et Chambre des Métiers de la Mayenne).

Le Conseil Régional des Pays de la Loire était également représenté à cette réunion.

1 . 3 - Le document "bilan 1994-1998 du contrat de ville de Laval" a été

débatu et validé par l'ensemble des partenaires. Il a permis la mise en évidence d'une série d'enjeux de développement pour la période future à différentes échelles territoriales :

- Au niveau du quartier Saint Nicolas, sur lequel le dispositif a été recentré en 1996 :

L'effort global enclenché visant à son désenclavement physique et social doit être poursuivi à travers la restructuration urbaine et la consolidation ou l'amélioration d'actions dans divers domaines de la vie quotidienne relevant des compétences de l'action publique (services au public de proximité, accompagnement scolaire, culture, sports, santé et action sociale, ...).

- Au niveau de l'agglomération, dont la commune de Laval qui comporte deux autres quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (les Fourches et les Pommeraies Vignes) :

Des programmes d'actions appropriés devront être mis en synergie sur cette aire élargie pour garantir la définition et la mise en œuvre de véritables politiques d'habitat et de peuplement, de transport, de lutte contre le chômage, de prévention de la délinquance-sécurité.

1 . 4 - Le diagnostic partagé a été réalisé de février à juin 1999 sur la Ville de Laval

Deux démarches ont été mises en œuvre en parallèle :

a) La formulation d'une synthèse sociale sur 10 secteurs urbains hors Saint Nicolas (site particulièrement observé depuis 1996) au travers d'une production d'images de quartiers et d'îlots identifiés comme fragiles par l'I.N.S.E.E. en 1993 mais non traités ou peu abordés par le précédent contrat pour éviter une dilution de l'action publique.

Ont été ainsi mis en évidence les caractéristiques saillantes de ces sites (situations géographique, architecturale, urbanistique, du peuplement, socio-économique, ...).

Ces travaux de recueil de données sur le terrain et de collectes statistiques ont été pilotés par un groupe inter institutionnel composé de techniciens de la Préfecture de la Mayenne, de la Ville de Laval, du Centre Communal d'Action Sociale, du Conseil Général de la Mayenne, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne, de l'Equipe Opérationnelle du Contrat de Ville.

D'autres travaux inter institutionnels complémentaires ont réuni sur la période d'élaboration des synthèses sociales des responsables de la Préfecture de la Mayenne, de la Direction Départementale de l'Equipement, de la Ville de Laval, de l'O.P.D. H.L.M. et de la S.A. H.L.M.

b) La réactualisation du Diagnostic Local de Sécurité sur la totalité de la Ville de Laval :

Cette étude confiée à l'équipe opérationnelle du contrat de ville a été appuyée sur une méthodologie permettant d'appréhender la perception des situations quotidiennes par les personnes de terrain (habitants, bénévoles associatifs, agents professionnels).

Des entretiens avec les responsables institutionnels ont également été conduits.

24 réunions de proximité ont été organisées pour le recueil et le croisement de données en mai et juin 1999 à l'échelle entière de la ville hors Saint Nicolas (8 réunions analogues se sont déroulées sur ce quartier en 1998).

1 . 5 - Les résultats du Diagnostic Partagé ont dégagé les éléments nécessaires à l'élaboration du futur contrat :

a) Au plan de la prévention de la délinquance sécurité

- Laval reste une ville calme et sûre s'agissant du taux de la délinquance globale.
- L'exigence multiforme relative à la demande de sécurité y est notable ; le sentiment d'insécurité, quand il est développé, est alimenté par les troubles publics ou inquiétudes procurées par des incivilités, des actes de vandalisme, des situations de polytoxicomanies (consommation et trafic de drogue suspectés ou constatés, alcoolisme).

b) Au niveau des synthèses sociales

Celles-ci ont permis d'actualiser la connaissance des quartiers et îlots lavallois ciblés :

- 9 sites observés comportant au total 4306 logements H.L.M. sur les 6 709 logements H.L.M. existants à Laval : 2 212 logements du parc S.A. H.L.M., 2 094 logements du parc O.P.D H.L.M.
- Malgré l'impossibilité technique de recueil des données statistiques A.N.P.E. précises sur la période, due à un changement de système informatique, différents éléments d'appréciation sur la situation des populations actives concernées fournies par les organismes sociaux permettent la mise en évidence des taux de chômage nettement supérieurs aux moyennes communales ou départementales.

Les bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, sont particulièrement représentés ; la part du chômage féminin est élevée sur la plupart des sites.

Les couples en bi-activité professionnelle sont globalement beaucoup moins nombreux que sur le reste de la commune.

Le taux d'inactivité professionnelle est très élevé sur des micro-territoires : P.R.I. Thévalles, Mondésir, l'Epine.

- Les caractéristiques des populations sont contrastées avec des particularités notables :
 - Proportions de classes d'âge jeune importantes pour Saint Nicolas et les Pommeraies Vignes ; franges de population (très) vieillissantes à Ste Catherine, aux Fourches.
 - Part importante de personnes seules au Pont de Paris.
 - Concentration de familles mono-parentales à Saint Nicolas, aux Fourches et à l'Epine.
 - Proportion de ménages d'origine étrangère très conséquente par rapport à la moyenne départementale sur les quartiers St Nicolas, Pommeraies Vignes et l'Epine (pour un degré moindre).
 - Présence d'isolés sociaux forte aux P.R.I. de Thévalles et de Mondésir.

- La situation socio-économique des ménages est souvent fragile :
 - Les ressources des familles allocataires sont globalement inférieures à la moyenne des ressources des familles allocataires lavalloises.
 - Un grand nombre de familles sont bénéficiaires de minima sociaux (ex : Pommeraies Vignes) et de prestations logement.
 - Les familles reçoivent souvent plusieurs prestations sociales
 - Pour l'ensemble des secteurs, 50 à 60 % des ressources mensuelles des familles sont inférieures à 6 000 F. soit un SMIC (ex : à Saint Nicolas, 35 % des enfants sont issus de familles ayant des revenus < ou égaux à un SMIC).

- Une observation spécifique a concerné 5 rues du centre ville rive droite, caractérisées par un manque de cohérence urbaine avec une succession d'espaces privés et publics, parfois insalubres.

Le parc immobilier y est composé de petits logements à l'architecture dégradée.

Le peuplement est marqué par une sur représentation d'isolés sociaux. Les aides publiques et caritatives en direction de la population concernée semblent conséquentes.

II - L'EXTENSION DU DISPOSITIF A L'AGGLOMERATION

2.1 – Raisons et Objectifs

La politique de la ville, par essence partenariale, doit reposer sur une démarche intercommunale.

Le contrat de ville conduit en effet à traiter des phénomènes et des politiques d'agglomération : infrastructures, logement, transport, développement économique, prévention de la délinquance, dont les conséquences spatiales aggravent les risques d'exclusion de certains territoires ou de certaines catégories de population.

La Communauté de Communes du Pays de Laval était déjà signataire du contrat de ville 1994-1999.

La loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement de la coopération intercommunale, encourage la transformation de la C.C.P.L. en Communauté d'agglomération. Celle-ci exercera alors de plein droit, aux lieu et place des communes membres, la compétence "politique de la ville d'intérêt communautaire". En outre, d'autres domaines d'intérêt communautaire, tels que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat sur le territoire relèveront de la compétence obligatoire de la prochaine communauté d'agglomération.

Par ailleurs, le contrat de ville a naturellement vocation à s'intégrer au contrat d'agglomération susceptible d'être conclu à moyen terme dans cette même aire urbaine et qui sera élaboré localement, en déclinaison du prochain Contrat Etat – Région. Il en constitue le volet "cohésion sociale et territoriale", négocié par anticipation.

Le contrat de ville étendu à l'agglomération lavalloise comprendra des programmes d'interventions globales à l'échelle de la commune et de l'agglomération, concourant à la lutte contre le processus de ségrégation urbaine et sociale.

Il comportera par ailleurs des programmes d'actions spécifiques sur des sites prioritaires, programmes différenciés suivant les aires urbaines identifiées.

Le contrat de ville constitue le cadre d'une véritable recomposition de l'action publique de lutte contre le processus de ségrégation urbaine et sociale.

Son objectif est le développement d'une agglomération équilibrée et solidaire au service des habitants de la cité.

Le contrat de ville traitera ainsi quelques thèmes principaux qui intéressent l'ensemble de l'agglomération lavalloise :

La politique de l'habitat, le logement et la mixité sociale :

Le contrat de ville accompagne en effet le développement urbain. Il favorisera notamment :

- La cohérence et l'efficacité de l'action publique.
- La mise en œuvre du P.L.H., au travers de la future conférence intercommunale du logement.
- La concertation entre communes pour répartir l'implantation de logements adaptés (P.L.A.), la distribution géographique des populations en difficulté.
- Les modalités d'accompagnement social à mettre en œuvre pour l'intégration de ces populations.
- Les actions contre le dépeuplement de certaines communes.

L'emploi et l'insertion économique et sociale des populations :

Le Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.) va être élargi à l'ensemble de l'agglomération lavalloise. Il bénéficie d'un réseau de partenaires institutionnels et économiques fort, tous mobilisés autour de l'insertion professionnelle : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.), mission locale, chambres consulaires, groupements d'employeurs, entreprises, ...

Le P.L.I.E. de Laval 1995-1999 présente un bilan largement positif :

Il favorise l'accès ou le retour à l'emploi de personnes les plus en difficulté sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il met en œuvre une ingénierie de projets en liaison avec l'environnement économique.

Le contrat de ville vise la mise en place de politiques concertées de solidarité urbaine à l'échelle de l'agglomération. Il est à ce titre l'outil privilégié pour la

mise en œuvre de la loi de prévention et de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998.

La prévention de la délinquance et la sécurité publique :

Dès la signature du contrat local de sécurité (C.L.S.) de Saint Nicolas en 1998, il était prévu de l'élargir à l'ensemble de l'agglomération lavalloise.

Le C.L.S. Saint Nicolas a donné des résultats positifs tant en matière de lutte contre la consommation et le trafic des stupéfiants qu'en matière de tranquillisation des immeubles et espaces publics.

Une politique de prévention de la délinquance ne peut pas se raisonner à l'échelle d'un quartier, voire même d'une ville. En effet, les vecteurs de la délinquance sont nombreux : les transports publics, les voies de circulation et les routes, les établissements scolaires, ...

A ce jour, on constate que certaines communes périphériques de Laval voient la délinquance poindre. Certains lieux publics sont détournés d'usage et deviennent des lieux de trafics quels qu'ils soient. Il convient que les pouvoirs publics interviennent dès maintenant pour éviter une aggravation de la situation.

L'amélioration des services au public :

Afin de favoriser la mobilité des populations, le développement du réseau des Transports Urbains Lavallois (T.U.L.) pourrait être envisagé.

Par ailleurs, la Poste est partenaire du contrat de ville et entend bien prendre en compte les préoccupations des habitants dans la définition de sa politique locale.

La nouvelle ambition qui s'attache à la politique de la ville commande d'agir de manière forte dans un certain nombre de politiques structurelles d'agglomération, coûteuses en investissement (particulièrement les questions d'habitat, de renouvellement urbain et des transports).

L'Etat renforcera l'efficacité du contrat de ville en mobilisant, à côté des crédits de droit commun, des crédits spécifiques qui seront notamment utilisés à la mise en œuvre d'opérations innovantes.

2. 2 - La démarche de diagnostic partagé au niveau de l'agglomération lavalloise

Ce diagnostic partagé sera mené conjointement par tous les partenaires du contrat de ville sur l'ensemble des communes de la C.C.P.L.

Il pourra être établi comme suit :

DOMAINE	REALISATION	OBSERVATIONS
Diagnostic global de l'agglomération	D.D.E	Réalisé en décembre 1998
Diagnostic de l'emploi sur l'arrondissement de Laval	D.D.T.E.F.P.	Réalisé en septembre 1999
Diagnostic local de sécurité	Gendarmerie Partenariat avec institutions concernés et responsables municipaux	
Synthèse sociale	Conseil Général C.A.F.de la Mayenne Centre Communaux d'Action Sociale	-structure de la population - insertion des personnes en difficulté - scolarisation des enfants
Diagnostic des services au public et équipements publics de proximité	Préfecture – Equipe opérationnelle du contrat de ville, en lien avec les mairies et la C.C.P.L.	- type de services et équipements publics - accès aux services et équipements publics
Diagnostic de l'habitat	D.D.E. + Bailleurs sociaux + C.C.P.L. + communes de la C.C.PL. + A.D.I.L.	- type de logements : individuels ou collectifs, privés ou sociaux ...
Diagnostic des transports urbains et déplacements	T.U.L. + S.T.A.O.	- liaisons entre les communes et avec Laval

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à produire ce diagnostic partagé de l'agglomération lavalloise au cours du 1^{er} semestre 2000.

A partir des conclusions de ce diagnostic les différentes communes auront la faculté d'adhérer aux conventions thématiques selon leurs souhaits.

III - LES GRANDS OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE 2000/2006

A partir des éléments issus du diagnostic partagé, des séries de réunions territoriales et thématiques ont été organisées de septembre à novembre 1999 sur la commune de Laval.

19 réunions publiques ont été tenues, les habitants des quartiers et îlots ciblés ont également eu la possibilité de s'exprimer lors de permanences de proximité.

20 réunions thématiques ont rassemblé l'ensemble des institutions et associations œuvrant dans les domaines d'intervention de la politique de la ville.

A l'échelle de l'agglomération, des séances d'information et d'échanges ont été organisées à l'intention des élus et des secrétaires généraux des communes de la Communauté de Communes du Pays de Laval.

3.1 - les domaines d'intervention, les axes prioritaires retenus sont :

- Les politiques du logement et de l'habitat, des transports.
- L'emploi et l'insertion par l'économique
- La prévention de la délinquance-sécurité
- L'insertion sociale à travers l'action sociale et la santé
- Les services au public en général, la question scolaire en particulier

Ces axes devront conditionner la définition de programmes d'actions selon les conclusions du bilan du contrat 1994-1999 :

1. Actions à poursuivre :

- Restructuration urbaine : réhabilitation de l'habitat urbain et des logements sociaux
- Amélioration de la desserte par les transports urbains
- Actions en faveur de la culture

2. Actions à renforcer :

- Accompagnement post scolaire et autres actions relevant des compétences du Contrat Educatif Local
- Prévention de la délinquance, notamment auprès des jeunes
- Lutte contre les toxicomanies
- Insertion par l'économique

3. Actions à développer en priorité :

- Développement de la mixité sociale (dans le cadre de l'agglomération)
- Soutien de la cohésion familiale et de l'autorité parentale
- Suivi individualisé des jeunes et des familles
- Amélioration des relations entre les acteurs, notamment les services publics
- Accroissement de l'implication des habitants
- Amélioration de la prise en charge des problèmes de santé (alcoolisme et santé mentale)
- Accès aux droits

Une approche transversale concernant l'ensemble des sujets sus-cités devra être développée s'agissant de l'intégration des populations immigrées en tant qu'un des objectifs prioritaires du contrat.

3.2 – les sites prioritaires et les différents niveaux d'intervention :

A ce stade, une géographie prioritaire a été établie pour la Ville de Laval.

Les sites majeurs nécessitant une intervention globale renforcée de Développement Social Urbain sont les quartiers :

- Saint Nicolas – P.R.I. Thévalles
- La Dacterie – Mondésir
- Sainte Catherine

Mondésir et Thévalles (P.R.I.) sont des micro quartiers, construits à l'origine dans le cadre de Programmes de Relogement Intermédiaire (P.R.I.) qui se sont avérés définitifs.

Pour l'ensemble de ces quartiers, une intervention globale est donc impérative, conjuguant des opérations traitant l'habitat/logement, l'urbanisme, l'accompagnement social.

Les autres quartiers lavallois éligibles à des actions programmées dans le contrat de ville de l'agglomération lavalloise 2000/2006 nécessitent des interventions d'accompagnement social graduées (cf. point V page 24)

Les deux autres quartiers classés en zones urbaines sensibles (Fourches, Pommerais Vignes) figurent dans ce second ensemble. Les programmes de requalification urbaine (habitat, aménagements de proximité, équipements publics) y sont achevés.

IV - LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE 2000/2006

4 . 1 - Les organes de conduite

□ Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est l'instance de pilotage politique qui assure la maîtrise d'ouvrage du contrat.

Il est composé des responsables politiques représentant les signataires du contrat de ville de l'agglomération lavalloise 2000/2006.

Le calendrier des réunions du comité de pilotage pour la période contractualisée est le suivant :

- Une fois par an en formation plénière (ensemble des signataires)

- Une fois par trimestre en formation restreinte : le Préfet de la Mayenne, le Maire de Laval, le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional, un élu représentant de la Communauté de Communes du Pays de Laval (ou de la future communauté d'agglomération).

□ Le comité technique :

Le comité technique tient son mandat du comité de pilotage, à qui il soumet les éléments de diagnostic et de propositions en matière de programmes d'actions, et dont il réalise les commandes (mise en œuvre des orientations et axes de travail retenus).

Il veille à la cohérence des conventions particulières, mentionnées au chapitre V de la présente convention, avec les grands objectifs du contrat de ville.

Il est composé des chefs de services des collectivités et institutions signataires du contrat désignés par celles-ci.

Les représentants administratifs des 20 communes de la C.C.P.L. participent en fonction de l'ordre du jour. Chaque représentant au comité technique est chargé de mobiliser le(s) service(s) de l'institution qu'il représente sur les objectifs de la Politique de la Ville.

Il est co-présidé par le secrétaire général de la Préfecture et le secrétaire général de la C.C.P.L. (ou future communauté d'agglomération).

Le comité technique se réunit au minimum trois fois par an.

□ **Les groupes thématiques :**

Les groupes thématiques ont vocation à enrichir les propositions initiales formulées dans le contrat et à mettre en œuvre les conventions thématiques sous le contrôle du comité technique.

Leur composition est fixée par chaque convention thématique et peut varier selon les sujets qui sont à l'ordre du jour.

La liste des groupes thématiques est la suivante :

G.T. 1 : Habitat-Logement/Urbanisme/Déplacements

G.T. 2 : Services au Public et Gestion Urbaine de Proximité

G.T. 3 : Santé et Action Sociale

G.T. 4 : Education

G.T. 5 : Culture

G.T. 6 : Sports

G.T. 7 : Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.)

G.T. 8 : Groupe thématique du Contrat Local de Sécurité (C.L.S.)

G.T. 9 : Comité de pilotage local du Contrat Educatif Local (C.E.L.)

G.T. 10 : Fonds pour l'Initiative et la Participation des Habitants et des Associations

Le calendrier de réunions groupes thématiques est fonction des nécessités dégagées pour chaque domaine d'activité.

Des membres du comité technique et de l'équipe opérationnelle du contrat de ville siègent au sein des comités de pilotage des principaux autres dispositifs conventionnels concernés par la Politique de la Ville :

- **Plan Local d'Insertion par l'Economique**
- **Contrat Local de Sécurité**
- **Ville Vie Vacances**
- **Contrat Educatif Local**
- **Conférence Intercommunale du Logement**
- **Comité de pilotage du territoire d'éducation prioritaire (Z.E.P. – R.E.P.)**

Ces représentants sont chargés de veiller à la cohérence entre ces dispositifs et les grands objectifs du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise 2000/2006. Ils rendent compte de leur action au comité technique.

□ **L'équipe opérationnelle :**

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.) pluridisciplinaire, communément désignée équipe opérationnelle, est placée sous l'autorité du comité de pilotage. Sa mission est d'assurer les objectifs du contrat et la construction des programmes annuels.

Elle doit veiller à la cohérence des interventions dans le cadre du projet global et à la coordination des différents acteurs.

La composition de l'équipe opérationnelle est la suivante en première année de contrat :

- ☞ Un chef de projet opérationnel du contrat de ville de l'agglomération lavalloise
- ☞ Une assistante chef de projet
- ☞ Un chargé de mission prévention de la délinquance-sécurité
- ☞ Un chargé de mission urbanisme et des études
- ☞ Un agent de développement culture
- ☞ Un agent de développement santé (40 % E.T.P.)
- ☞ Une secrétaire
- ☞ Un assistant technique d'observatoire de Développement Social Urbain (demande emploi jeune)
- ☞ Un assistant de justice(15 H/semaine)

Par ailleurs les financements d'1/4 de poste de responsable du P.L.I.E. et d'un poste de secrétaire du P.L.I.E. sont assurés dans le cadre de la prise en charge globale du fonctionnement de l'équipe opérationnelle.

4.2 - La participation des habitants

- ◆ La volonté des signataires du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise est de promouvoir la citoyenneté au sens du "sentiment de responsabilité personnelle que chacun doit éprouver à l'égard de la vie collective".
- ◆ Une recherche méthodique permanente de l'accroissement de l'implication des habitants sera mise au service de cet objectif. Celle-ci s'appuiera au premier chef sur le bilan du contrat 1994-1999, l'analyse des limites de l'action publique et les quelques progrès enregistrés sur cette période :
 - Les raisons des échecs ont souvent résulté d'une confusion des genres. L'objectif général a été délégué par induction à quelques "spécialistes" et peu approprié collectivement par les acteurs ; le constat de peu d'appétence de ceux-ci pour cette démarche, au premier rang desquels les habitants, a été mis en évidence.
 - Parmi les groupes de population, les jeunes et les personnes d'origine étrangère ont été particulièrement absents lors des rencontres, échanges ou débats divers organisés.
 - Les aspects positifs ont résidé dans :
 - La création de 10 associations aux objets divers (comité de locataires, santé, culture, loisirs jeunes, parents d'élèves ...) de 1994 à 1998 à Saint Nicolas ; ces associations, aux volumes d'activités variables, ont un partenariat direct avec le contrat de ville.
 - La mise en place de fonds pour l'initiative et la participation d'habitants (adultes – jeunes).
 - La réalisation de micro projets de proximité conjuguant convivialité et solidarité.
 - Pour le prochain contrat la participation des habitants sera prise en compte de manière transversale, à travers la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs et conventions. Elle devra se décliner en fonction des spécificités de chaque thématique pour laquelle une méthodologie devra être arrêtée et des applications concrétisées.

Les modalités de son exercice devront être identifiées pour :

- Chaque projet : degrés d'implication des habitants, caractéristiques des publics bénéficiaires (locataires, usagers, catégories d'âge, groupes d'appartenance, ...).
 - Chaque intervention institutionnelle : nature des rencontres (information, consultation, concertation).
- La participation des habitants est multiforme et relève de quatre champs principaux possibles :

1. La préparation du contrat 2000/2006 et son fonctionnement

- ↳ consultation des habitants et des associations pour la réalisation du diagnostic partagé (1^{er} semestre 1999) et élaboration du contrat (2^{ème} semestre 1999)
- ↳ organisation d'un forum "vie associative et contrat de ville de l'agglomération lavalloise" (1^{er} semestre 2000)
- ↳ création d'ateliers/ressources, groupes d'appui incluant des bénévoles et habitants/ressources à l'initiative des groupes thématiques (période 2000/2006)
- ↳ implication des responsables associatifs et d'habitants ressources dans l'évaluation intermédiaire partagée du contrat en 2003

2. Le développement des Fonds pour l'Initiative et la Participation des Habitants et des Associations

Le fonctionnement des fonds sera élargi à l'échelle lavalloise au-delà du quartier Saint Nicolas dans une première phase.

Les moyens financiers (crédits délégués) et humains (jurys) des partenaires seront mutualisés dans le cadre des deux fonds suivants :

- ↳ Fonds d'Initiatives Collectives (F.I.C.) : l'Etat (préfecture de la Mayenne), la ville de Laval, la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne

↳ Initiatives et Demandes des Jeunes (I.D. Jeunes) : l'Etat (D.D.J.S.),
la ville de Laval

3. Des projets de proximité, concernant tous les aspects de la vie quotidienne, basés sur la convivialité et la solidarité, seront promus. Ils seront adossés aux projets des centres sociaux et des programmes d'actions des maisons de quartiers. Le resserrement du lien social par des approches interculturelles, intergénérationnelles sera particulièrement visé.

4. Des plans de formation de responsables associatifs et de bénévoles seront construits en adaptation aux situations et besoins (cursus personnalisés, sessions mixtes bénévoles/professionnels, ...)

4.3 - Les modalités financières

L'Etat, la Ville, le Conseil Général et [le Conseil Régional], s'engagent à verser durant la période du prochain contrat et selon les conditions précisées par les conventions thématiques, une participation financière spécifique.

La participation de l'Etat et de la ville de Laval s'élèvera au minimum, pour chacun d'entre eux, à 30 millions de Francs sur la période, y compris les crédits consacrés aux Palulos et aux P.L.A. d'intégration.

Outre cet effort financier spécifique chaque signataire s'engage à mobiliser ses agents sur les actions menées dans le cadre du présent contrat ainsi que ses moyens de droit commun.

4.4 - La gestion administrative

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise se décline en trois niveaux de contractualisation :

1. Une convention cadre définissant les objectifs généraux et les principes d'actions ;
2. Des conventions particulières, définies au chapitre V ci-après, précisant les objectifs détaillés et les modalités thématiques d'intervention ;
3. Une convention programme annuelle précisant les projets financés et devant être engagés au cours de l'exercice considéré ; des avenants pouvant être passés comme compléments de programmes au cours de chaque exercice.

Ces conventions seront révisées en tant que de besoin selon les évolutions constatées

Les partenaires signataires du contrat s'accordent pour examiner l'opportunité de la création d'un **G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic.

4.5 - l'évaluation

L'évaluation du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise 2000/2006 constitue le facteur essentiel d'appréciation partagée de la mise en œuvre du dispositif et de son évolution par les partenaires.

L'objectif général est de fonder une évaluation dynamique visant à mieux connaître pour mieux agir et mieux favoriser la transparence publique.

Les travaux menés durant le XIIème plan seront conduits à partir de l'expérience capitalisée lors du précédent contrat avec la mission d'évaluation confiée à partir de 1996 au CREDOC puis à l'équipe opérationnelle du contrat de ville.

Il s'agira de permettre :

- La mesure de l'impact des actions
- Les ajustements nécessaires dans la conduite de l'action
- Un jugement d'ensemble sur l'application du contrat

Une démarche d'observation partagée permanente sera engagée dès le début 2000, améliorée et amplifiée dans le temps au plan méthodologique.

Des compléments de diagnostics territoriaux ou thématiques seront suscités, procurant des opportunités de production de connaissance et de mobilisation des acteurs.

La méthode d'investigation pour la conduite de l'évaluation sera principalement appuyée sur le renseignement d'un tableau de bord local destiné à évaluer les évolutions des contextes socio-démographiques notamment sur les aspects suivants :

- Population, peuplement, habitat et marché du logement
- Pauvreté et précarité
- Scolarisation et formation
- Emploi et chômage
- Vie civique, associative et sociale
- Évolution de la délinquance

La construction et l'alimentation du tableau de bord relèveront de la compétence d'un groupe technique copiloté par les secrétaires généraux de la Préfecture et de la C.C.P.L..

Ce groupe sera composé, au départ, de correspondants désignés par les institutions :

- Etat : Direction des Services Fiscaux, Direction Départementale de la Sécurité Publique, Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Inspection Académique, A.N.P.E., P.L.I.E., Mission Locale, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale de l'Action Culturelle,
- Ville de Laval
- Conseil Général de la Mayenne
- Caisse d'Allocations Familiales
- O.P. D. H.L.M., S.A. H.L.M.
- Direction diocésaine de l'enseignement.

La coordination du groupe technique est confiée à l'équipe opérationnelle (chef de projet opérationnel, chargé de mission urbanisme et des études).

Début 2000, le tableau d'indicateurs renseigné pour la période 1994-1998 sur le quartier Saint Nicolas sera complété pour l'année 1999.

Un partenariat avec l'I.N.S.E.E. sera recherché pour l'actualisation des données.

Toujours à l'échelle de la ville de Laval, l'observation des quartiers la Dacterie, Mondésir, P.R.I. de Thévalles sera initiée à partir de l'ensemble des thèmes sus cités. Les quartiers des Fourches, Pommeraiès Vignes, l'Epine seront abordés à partir d'un nombre plus restreint de variables.

Les évolutions futures en matière de géographie de l'observation devront permettre d'analyser les enjeux à différentes échelles :

- Celle des territoires prioritaires, lieux de la proximité et de la relation avec les habitants
- Celle de la commune, lieu d'organisation de cohérence politique, urbaine et sociale
- Celle de l'agglomération, lieu des politiques structurantes.

La perspective de l'évaluation intermédiaire du contrat en 2003 sera traitée dès 2000 par les partenaires après définition d'un référentiel de l'évaluation en lien avec le tableau de bord.

V - LES CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Les travaux préparatoires du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise réalisés en 1999 ont permis la préparation de conventions particulières destinées à développer et préciser les objectifs généraux de la convention cadre ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Les conventions particulières sur les thèmes suivants seront soumises à la signature des partenaires du contrat de ville au cours du 1^{er} trimestre 2000 :

1. Habitat-Logement/Urbanisme/Déplacements

2. Services au Public et Gestion Urbaine de Proximité

3. Santé et Action Sociale (incluant la question des gens du voyage)

4. Education

5. Culture

6. Sports

7. Le Plan Local d'Insertion par l'Economique :

- Les perspectives d'une nouvelle contractualisation et de l'extension géographique du dispositif sont en cours d'étude.
- Le P.L.I.E. constitue le volet insertion par l'économique du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise.

8. Le Contrat Local de Sécurité :

- Le Contrat Local de Sécurité Saint Nicolas signé le 9 juillet 1998 doit être élargi à l'échelle communale lavalloise début 2000, sur les bases du diagnostic local de sécurité réactualisé au premier semestre 1999.
- L'extension du contrat local de sécurité à l'agglomération se fera dans un second temps ; le diagnostic local de sécurité, piloté par la gendarmerie nationale, est en cours sur cette aire.
- Le C.L.S. constitue le volet prévention de la délinquance-sécurité du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise.

9. Les Contrats Éducatifs Locaux :

Le contrat éducatif local de Laval 1999/2001 :

- Le C.E.L de Laval a pour vocation à être à la fois le cadre conventionnel et l'instance de concertation pour la validation par l'Etat des actions éducatives hors-temps scolaire en direction des jeunes de 6 à 18 ans et, plus précisément, du public prioritaire 14-18 ans. Il vise à organiser une cohérence entre les objectifs de la ville de Laval, des écoles et collèges, des associations et de l'Etat.
- Le comité de pilotage local du C.E.L. intègre les travaux des groupes thématiques n° 4-5-6 du contrat de ville dans un objectif de cohérence : un calendrier de réunions annuel est fixé (mars-mai-septembre-décembre).

Les autres Contrats Educatifs Locaux de l'agglomération lavalloise :

- À ce stade, quatre C.E.L. 1999-2001 ont été signés par le préfet de la Mayenne et les maires des communes d'Argentré, Bonchamp, l'Huisserie, saint Berthevin.
- Les expériences d'actions positives recensées sur la ville de Laval de 1994 à 1999 pourront servir de référence pour de futurs projets développés sur les autres communes de l'agglomération.
- Deux actions innovantes sont proposées par la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Mayenne :
 - dans le domaine sportif : la communauté d'agglomération pourrait, à terme, favoriser la mise en place d'une gestion intercommunale de certains équipements sportifs ; la D.D.J.S. 53 propose donc que le contrat de ville retienne l'objectif d'une analyse de fonctionnement des équipements sportifs et intègre à cette fin le suivi des sportifs.
 - dans le domaine de la jeunesse : des moyens seront mobilisés afin de donner la parole aux jeunes de manière pérenne et, à travers cette parole, de les aider à prendre des responsabilités dans l'agglomération et donc à trouver leur place et reconnaissance dans la cité.

10. Fonds pour l'Initiative et pour la Participation des Habitants et des Associations

Les conventions particulières seront mises en œuvre selon des géographies spécifiques :

➤ **Ville de Laval :**

- Elles s'exerceront de manière globale sur les quartiers nécessitant un accompagnement social important (excepté la convention n° 1) : Pommeraiès Vignes, Fourches, l'Épine.
- Les quartiers relevant d'un accompagnement social moindre pourront bénéficier d'actions conventionnelles après des diagnostics affinés : Pont de Paris, Perdrière.
- La convention n° 2 viendra appuyer les projets de renouvellement urbain pour la résorption des poches d'insalubrité dans l'habitat ancien en centre ville (rive droite).

➤ **Autres communes de l'agglomération:**

- Les résultats du diagnostic partagé en 2000 concernant ces territoires et la mesure de leurs évolutions dégageront les orientations et axes d'intervention selon les besoins recensés.

Les conventions particulières signaleront les dispositions préconisées par le Fonds d'Action Sociale en matière d'insertion des populations immigrées.

Fait à Laval le 7 avril 2000
en un exemplaire déposé à la Préfecture

Le préfet de région,

Le président du conseil régional,

Michel Blangy

François Fillon

Le préfet de la Mayenne,

**Le président
du conseil général,**

**Le maire de Laval,
Président de la
communauté
de communes
du pays de Laval**

Pierre de Bousquet

Jean Arthuis

François d'Aubert

**P/le président de la chambre
de commerce et d'industrie,**

**Le président de la chambre
de métiers,**

Jean-Paul Noury

André Rocton

**Le président de la caisse
primaire d'assurance
maladie,**

**Le président de la caisse
d'allocations familiales,**

**Le directeur de la caisse
d'allocations familiales,**

Loïc Bedouet

Jean-Claude Blin

Maurice Druon

**La déléguée régionale
du fonds d'action sociale
pour les travailleurs
immigrés et leurs familles,**

**Le président de l'office
public
départemental d'HLM,**

**Le président de la société
anonyme
d'HLM de Laval,**

Marie-France Flahaut

Roland Houdiard

Paul Lépine

Le maire d'Ahuillé,	Le maire d'Argentré,	Le maire de Bonchamp les Laval,
Pierre-Marie Ledauphin	Michel Descottes	Henri Houdouin
Le maire de Châlons du Maine,	Le maire de Changé,	Le maire de la Chapelle Anthenaïse,
Pierre Martin	Bernard Pichot	Patrick Réautez
Le maire d'Entrammes,	Le maire de Forcé,	Le maire de l'Huisserie,
Hubert Lardeux	Michel Pinot	Christian Briand
Le maire de Louverné,	Le maire de Louvigné,	Le maire de Montflours
Victor Landais	Jean-Bernard Le Galliot	Annick Ragaru
Le maire de Montigné le Brillant,	Le maire de Nuillé sur Vicoin,	Le maire de Parné sur Roc
Jean-François Doreau	Dominique Delaunay	Daniel Guérin
Le maire de Saint Berthevin,	Le maire de Saint Germain le Fouilloux,	Le maire de Saint Jean sur Mayenne
Michel Sorin	Jacques Motte	Cécile Pinard

